



Droit de recours à la justice?

Par **Nanou**, le **24/06/2009 à 18:04**

Bonjour,
J'ai prêté ma voiture à mon ami. Il a eu un accident de la route où il était responsable à 100%. Il m'avait caché qu'il n'avait pas le permis de conduire. Au final, pour être synthétique, j'ai été radiée de mon assurance, j'ai dû me débrouiller avec ma voiture accidentée. Je l'ai vendue à une casse pour une toute petite somme (alors que je l'avais achetée il n'y a même pas un an). Il m'a promis de me rembourser le prix de ma voiture mais en 6 mois, il ne m'a remboursée que de 100 euros. Puis-je avoir recours à la justice?

Par **Marion2**, le **24/06/2009 à 18:16**

Bonjour,
Vous a-t-il signé une reconnaissance de dettes ?
Cordialement.